

Procès-Verbal du conseil municipal du 24 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 septembre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrik JACQUOT, Sandrine KEDZIORA, Catherine DEJEUX, Laetitia PRINCE, Valérie BOISSON, Adélaïde JACQUOT, Sébastien CHANEL, Isabelle SCARABOTTO, Serge VILLET, Didier MEGARD, Sylviane LELIEVRE

EXCUSE(E)(S) :

Pierre BELSOT, Jérôme FAIVRE, Michel VENEL,

ABSENT(E)(S) :

David MICASSOYEDOFF,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Bail Maison Nicey

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une candidature pour la location de la maison NICEY à côté de l'école. Il propose de commencer le bail à compter du 1^{er} novembre 2021 avec un loyer de 580.00 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces dispositions.

2 – Orientation RLPi Grand Dole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur les orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal que le Grand Dole gèrera à son échelle.

Le maire souhaite que les panneaux publicitaires installés dans la commune soient réservés aux entreprises implantées sur le territoire communal. Les conseillers sont plutôt de cet avis également.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces orientations.

3 – Nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie s'est proposée pour être « commune pilote » dans le déploiement de la nouvelle norme comptable M 57 prévue pour toutes les communes en 2024. Afin de bénéficier de soutien de la trésorerie pour ce changement, il est possible de choisir le passage à la M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces dispositions.

4 – Contrat ETAT-ONF 2021 - 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Etat prévoit une contribution additionnelle des communes propriétaires de bois, amenée à augmenter encore les années suivantes, au fonctionnement de l'ONF. Il rappelle que les communes cotisent déjà beaucoup à l'ONF (taxe à l'hectare, pourcentage sur les ventes, etc...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité contre ce projet de réforme.

5 – Coupes de bois 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent ONF a proposé les coupes de bois pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces dispositions.

6 – Mutualisation services communs Grand Dole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'adhérer à des services communs avec le Grand Dole permettant notamment moyennant finances de bénéficier du remplacement d'agent, de commande publique, d'actions dans divers secteurs, etc... chaque choix pouvant être choisi individuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces dispositions.

7 – Travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les travaux sont en cours d'achèvement (WC école, WSC salle des fêtes, etc)

Pour la construction d'une extension de l'ALSH qui est prévue en 2022, la conduite d'eau passant sous l'implantation, doit être déplacée. Les contacts ont été pris et une participation communale semble être nécessaire.

Par ailleurs, les travaux pour la fibre optique sont en cours. Des agents ont fait l'inventaire des points de livraisons et l'installation des lignes est prévue début 2022. Par contre ces travaux ne seront pas entrepris si des arbres gênent sont installation.

8 – Colis fin d'année

Catherine DEJEUX et Sylviane LELIEVRE sont en charge de leur gestion.

9 – 11 novembre

La cérémonie aux Monuments aux morts ainsi qu'un apéritif sont prévus au Deschaux. Le repas ne le sera pas au regard de la situation sanitaire encore incertaine et difficile à prévoir.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 00.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)